

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Assurance de dommages de l'UMQ pour les OSBL Plus de 30 % d'économies pour quelque 4 100 organismes dans 300 municipalités

Montréal, le 19 juin 2017 – Grâce au programme d'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif (OSBL) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), plus de 4 100 organismes dans quelque 300 municipalités partout au Québec profiteront d'une couverture en assurances de dommages complète, avec les primes les plus basses qui soient sur le marché.

À l'occasion d'une réunion la semaine dernière, les membres du comité exécutif de l'UMQ ont en effet approuvé le contrat avec la firme BFL Canada, résultant d'un appel d'offres public de l'UMQ visant à obtenir des services de courtage dans le cadre de ce programme. Ce contrat est d'une durée d'un an, renouvelable pour une période maximale de cinq ans.

Des milliers d'associations locales (en loisir, en culture, en philanthropie, en soutien aux jeunes et aux aînés, etc.) contribuant, souvent de façon bénévole, au dynamisme de leur communauté, bénéficieront ainsi d'une couverture en assurances de dommages étendue et adaptée à leurs besoins. L'assurance de dommages inclut les biens, la responsabilité civile, la responsabilité des administrateurs et des dirigeants et les accidents des administrateurs non rémunérés et des bénévoles. Une couverture pour les bris de machines et les délits est également offerte en option.

Une analyse professionnelle et indépendante des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres souligne par ailleurs que les OSBL participant au programme verront leurs primes annuelles réduites de 31 % par rapport à leur facture actuelle.

À propos du programme d'assurance de dommages pour les OSBL de l'UMQ

Le [programme d'assurance de dommages pour les OSBL de l'UMQ](#) vise à répondre au défi vécu par un nombre croissant de municipalités, soit d'assurer à un prix abordable les organismes reconnus œuvrant sur leur territoire. La solution proposée par l'UMQ, unique au Québec, offre une couverture en assurances de dommages inégalée et au prix le plus bas qui soit.

La voix des gouvernements de proximité

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer, à l'échelle nationale, un leadership pour des gouvernements de proximité efficaces et autonomes et de valoriser le rôle fondamental des élues et élus municipaux. Ses membres, qui représentent plus de 80 % de la population et du territoire du Québec, sont regroupés en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole.

Conseiller aux communications et aux relations médias
Tél. : 514 282-7700, poste 279
Cellulaire : 438 827-4560
plemieux@umq.gc.ca